MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

DIRECTION DES ETUDES ET DE LA LEGISLATION
FINANCIERE ET COMPTABLE

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

ARRETE N°2767/MEF/SG/DGTCP/DELFiC/2025

portant tarification des prestations payantes de l'Instance de protection de données à caractère personnel (IPDCP)

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

Sur le rapport du directeur général du Trésor et de la comptabilité publique ;

Vu la loi organique n° 2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 2014-009 du 11 juin 2014 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques ;

Vu la loi n° 2019-014 du 29 octobre 2019 relative à la protection des données à caractère personnel ;

Vu le décret n° 2001-155/PR du 20 août 2001 portant organisation et attributions de la direction générale du Trésor et de la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-092/PR du 29 juillet 2008 portant régime juridique applicable aux comptables publics ;

Vu le décret n° 2008-095/PR du 29 juillet 2008 portant création de la recette générale du Trésor ;

Vu le décret n° 2011-118/PR du 6 juillet 2011 portant organisation et fonctionnement des régies de recettes, des régies d'avances de l'État et des autres organismes publics ;

Vu le décret n° 2015-054/PR du 27 août 2015 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2017-112/PR du 29 septembre 2017 fixant les attributions du ministre et portant organisation et fonctionnement du ministère de l'économie et des finances ;

Vu le décret n° 2020-111/PR du 09 décembre 2020 portant organisation et fonctionnement de l'Instance de protection de données à caractère personnel (IPDCP) ;

Vu le décret n° 2024-036 bis/PR du 03 mai 2024 portant nomination du Président du Conseil ;

Vu l'arrêté n° ...../ MEF/SG/DGTCP/DELFiC/2025 du _____ 2025 portant création d'une régie de recettes auprès de l'Instance de protection de données à caractère personnel (IPDCP) ;

ARRETE :

Article 1er : Le présent arrêté fixe les tarifs des différentes prestations de l'Instance de protection de données à caractère personnel (IPDCP).

Article 2 : Les tarifs des différentes natures de prestations sont fixés dans les conditions suivantes et résumés dans le tableau ci-dessous :

N°	NATURES DES PRESTATIONS	TARIFS (EN FCFA)	DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION
1	Remise de récépissé suite au dépôt du formulaire de déclaration	5 000	-
2	Délivrance de pictogramme	25 000	30 jours
3	Délivrance de duplicata de pictogramme	10 000	30 jours

Article 3 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires.

Article 4 : Le directeur général du Trésor et de la comptabilité publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 25 SEPT 2025

Le ministre de l'économie et des finances

SIGNÉ

Essowè Georges BARCOLA

Ampliations :

PC/CAB	1
SGG	1
MEF/CAB	1
MEF/SG	1
MEND/CAB	1
MENTD/SG;	1
DGBF	1
DNCF	1
DGTCP	2
IPDCP	1
CJ/MEF	1
JORT	1

Pour ampliation,
Le Secrétaire Général

Kpowbié Tchasso AKAYA